

**DÉLIBÉRATION**

**Conseil d'administration**

**Séance du 16 décembre 2026**

**Point 4.13.14 de l'ordre du jour**

**Capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission à l'entrée du 2nd cycle pour 2026/2027**

Délibération

n° 242-2025

Point 4.13.14

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 met en place un nouveau système d'accès au diplôme national de Master. Ce dernier repose sur la possibilité de mettre en place des capacités d'accueil et des modalités d'admission lors de l'entrée en première année de Master. Il garantit la possibilité pour l'étudiant ainsi admis de pouvoir poursuivre directement en deuxième année de Master de la même mention sous réserve, bien évidemment de valider la première année.

Le 25 novembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé l'ensemble des points.

- Faculté des sciences du sport : approuvés avec 19 voix pour et 14 abstentions
- Faculté des arts : approuvés avec 17 voix pour, 14 contre et 2 abstentions
- Faculté de chimie : approuvés avec 17 voix pour et 16 abstentions
- CEIPI : approuvés avec 33 voix pour
- CUEJ : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion : approuvés avec 33 voix pour
- EM Strasbourg : approuvés avec 33 voix pour
- ESBS : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de géographie et d'aménagement : approuvés avec 33 voix pour
- Sciences Po Strasbourg : approuvés avec 33 voix pour
- INSPE : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté des lettres : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de chirurgie dentaire : approuvés avec 33 voix pour
- IPAG : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de pharmacie : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de psychologie : approuvés avec 24 voix pour et 9 abstentions
- Faculté de sciences économiques et gestion : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté des sciences sociales : approuvés avec 17 voix pour, 14 contre et 2 abstentions
- Faculté de théologie protestante : approuvés avec 33 voix pour
- TPS : approuvés avec 33 voix pour
- UFR mathématique et informatique : approuvés avec 33 voix pour

- EOST : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté des langues : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de physique et ingénierie : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de philosophie : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté des sciences de la vie : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté de théologie catholique : approuvés avec 33 voix pour
- Faculté des sciences historiques : approuvés avec 17 voix pour et 16 abstentions

**Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER**

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les capacités d'accueil, prérequis et modalités d'admission à l'entrée du 2nd cycle pour 2026/2027 :

**Résultat du vote pour les facultés citées ci-dessous :**

- Faculté des arts
- Faculté de chimie
- ESBS
- Faculté de psychologie
- Faculté des sciences sociales
- Faculté des sciences historiques

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	2
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Résultat du vote pour les facultés citées ci-dessous :**

- Faculté des sciences du sport
- CEIPI
- CUEJ
- Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
- EM Strasbourg
- Faculté de géographie et d'aménagement
- Sciences Po Strasbourg

- INSPE
- Faculté des lettres
- Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé
- Faculté de chirurgie dentaire
- IPAG
- Faculté de pharmacie
- Faculté de sciences économiques et gestion
- Faculté de théologie protestante
- TPS
- UFR mathématique et informatique
- EOST
- Faculté des langues
- Faculté de physique et ingénierie
- Faculté de philosophie
- Faculté des sciences de la vie
- Faculté de théologie catholique

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT